



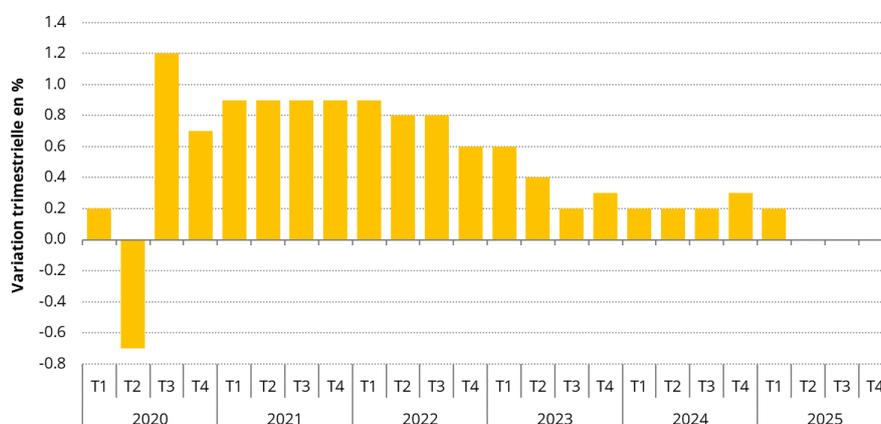
Emploi salarié : + 0.2% au premier trimestre 2025 et + 0.9% sur 12 mois

Comme lors des trimestres précédents la progression trimestrielle de l'emploi salarié est restée très modérée avec une hausse de 0.2% par rapport au quatrième trimestre 2024. En variation annuelle la progression atteint 0.9%. Les activités du commerce, de transport, d'hébergement et de restauration (+0.6%), ainsi que l'administration et les autres services publics (+0.9%) affichent les plus fortes progressions trimestrielles par rapport au quatrième trimestre 2024. En revanche les secteurs d'activités de la construction, de l'information et de la communication, ainsi que les activités spécialisées et les services de soutien, ont enregistré une baisse du nombre de salariés au premier trimestre 2025.

De nouveau l'administration et les autres services publics (+3.7% sur un an) sont les branches les plus dynamiques en comparaison annuelle. Ce sont les services de l'administration centrale et les activités de l'action sociale, sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées, qui ont enregistré la croissance la plus favorable. En revanche, le secteur de la construction a connu une baisse marquée de 3.3% du nombre de salariés sur un an, en particulier dans la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels, qui ont subi les pertes d'emplois les plus conséquentes.

Enfin, au premier trimestre 2025, le nombre de salariés résidents a progressé légèrement plus que celui des frontaliers (+0.3% par rapport au quatrième trimestre 2024 pour les résidents contre +0.1% pour les frontaliers). Toutefois, le nombre de salariés frontaliers allemands et belges a diminué par rapport au premier trimestre 2024, avec des baisses respectives de 0.5% et 0.4%.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ (PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRÉCÉDENT)



Source: STATEC, Comptes nationaux, données corrigées des variations saisonnières

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ

	2024	2024					2025				
		T1	T2	T3	T4	T1	T1	T2	T3	T4	T1
Nombre de personnes		Variation en % sur un trimestre*					Variation en % sur un an**				
Emploi salarié intérieur	487 109	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	1.1	0.9	1.0	1.0	0.9
Pays de résidence et nationalité											
Résidents au Luxembourg	258 024	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.9	0.8	0.9	1.0	1.0
Luxembourgeois	126 958	0.4	0.4	0.3	0.5	0.5	1.8	1.6	1.6	1.6	1.7
Communautaires (UE27 + UK)	102 791	-0.5	-0.4	-0.2	-0.3	-0.3	-1.7	-1.7	-1.5	-1.4	-1.1
Non communautaires	28 275	2.0	1.5	1.5	1.6	1.4	7.6	6.8	7.0	6.8	6.2
Frontaliers	229 085	0.2	0.2	0.3	0.3	0.1	1.4	1.0	1.0	1.0	0.9
Belgique	51 590	0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.4	0.2	0.1	-0.2	-0.4
Allemagne	52 214	0.0	-0.1	-0.1	0.0	-0.4	0.5	0.0	-0.2	-0.2	-0.5
France	125 281	0.4	0.4	0.5	0.6	0.4	2.2	1.8	1.9	2.0	2.0
Sexe											
Hommes	283 058	0.0	0.0	0.2	0.2	0.1	0.5	0.2	0.3	0.4	0.5
Femmes	204 051	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	2.0	1.8	1.9	1.8	1.6
Branche d'activité (NACE Rév.2)											
Industrie (extractive, manufacturière, énergie et déchets)	37 648	-0.2	-0.2	-0.4	-0.1	0.0	-1.3	-1.0	-1.0	-0.8	-0.7
Construction	48 436	-1.7	-1.2	-0.7	-0.7	-0.4	-4.7	-5.4	-5.2	-4.3	-3.3
Commerce, transport, hébergement et restauration	106 390	0.3	0.3	0.1	0.3	0.6	1.7	1.5	1.1	0.9	1.3
Information et communication	22 205	0.3	0.0	-1.0	-0.7	-0.5	0.1	0.4	-0.4	-1.4	-2.2
Activités financières et d'assurance	54 803	0.6	0.1	0.0	0.0	0.0	2.0	1.3	1.1	0.8	0.2
Activités spécialisées et services de soutien	84 152	0.3	0.2	0.6	0.6	-0.3	1.6	1.1	1.9	1.8	1.1
Administration et autres services publics	110 558	0.9	1.0	0.8	1.0	0.9	3.8	3.9	4.0	3.9	3.7
Autres activités	22 917	0.2	0.2	0.4	0.6	0.6	0.8	0.6	0.8	1.4	1.8

Source: Comptes nationaux

*données corrigées des variations saisonnières ** données brutes

Note méthodologique :

Les estimations de l'emploi se basent sur le concept des comptes nationaux et sont établies en conformité avec le Système européen des comptes nationaux et régionaux 2010 (SEC 2010), qui définit l'emploi en accord avec les critères de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les données sur l'emploi salarié intérieur incluent tous les salariés occupés sur le territoire national, donc y compris les salariés frontaliers habitant au-delà de la frontière nationale et venant travailler au Grand-Duché et excluent les salariés résidents travaillant à l'étranger et les fonctionnaires internationaux résidant dans le pays. L'unité de mesure est la personne. Ainsi, une personne qui travaille à mi-temps compte pour une personne, tout comme une personne occupée dans deux postes à mi-temps. Il n'y a pas non plus de conversion en équivalents temps plein.

Les estimations de l'emploi dans les comptes nationaux peuvent différer de celles d'autres statistiques, comme p.ex. les inscriptions à la sécurité sociale publiées par l'IGSS (qui comprennent des salariés qui ne travaillent pas sur le territoire national et qui ne font pas de distinction par unité d'activité économique), ou d'enquêtes, notamment celle sur les forces de travail (qui ne porte pas sur les frontaliers).

Les données sont corrigées des variations saisonnières et sont sujettes à révision. Pour l'analyse conjoncturelle et l'évolution de trimestre en trimestre, les données sont corrigées des variations saisonnières, alors que les variations d'une année à l'autre sont calculées sur les données brutes.

Les séries longues, brutes et désaisonnalisées, sont disponibles dans la rubrique « [Marché du travail](#) » sur le Portail des statistiques.

La diffusion des données se fait une fois par trimestre, 75 jours après la fin de la période de référence (T+75 jours).

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par Marco Schockmel.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

